REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

MAIRIE DE THIL
31530

Tél : 05 61 85 42 88
Fax : 05 61 85 19 66
mairie-thil@wanadoo.fr

MAIRIE DE THIL
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 27 février 2017 à 19 heures 30

Présents : Céline FRAYARD - Cécile DARGASSIES – Robert ARMENIER – Sophie CARLI – Jean-Matthieu CANCHES – Vanessa ARNASSAN - Delphine DARBAS – Sophie DUCOUX - Caroline GRAIRE - Jean-Luc LÉZAT – Mark MANAC'H - Thierry MORGANT - Jean-Claude PANNEBIAU – Bruno PASQUIER – François RAYBAUD –

Retardées : Vanessa ARNASSAN – Sophie DUCOUX -

Convocation du 23 février 2017
Secrétaire de séance : Cécile DARGASSIES

Avec 12 membres présents en début de séance, Madame Céline FRAYARD déclare le quorum atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Séance ouverte à 19 heures 30

Madame le Maire interroge les Membres du Conseil sur d'éventuelles remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion du 30 janvier 2017 – sans observation de la part des Conseillers, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

-1- TRAVAUX DE STABILISATION DU TERRAIN DE TENNIS :

Madame le Maire indique à l'Assemblée que pour pallier à l'effondrement de terre dans le fossé, affaissant l'angle du court de tennis elle a fait appel à plusieurs entreprises. Pour la pose de deux buses de récupération et le remblai en terre d'apport compactée, 3 entreprises ont répondu pour des montants allant de 1228.80 € TTC à 1 861.14 € TTC pour un travail similaire.

Elle indique que la Commission travaux a opté pour l'offre de THIL TERRASSEMENT pour un montant de 1 320 € TTC.

Après discussion, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents, compte tenu de la différence minime des devis présentés, de faire travailler local : THIL TERRASSEMENT réalisera ces travaux pour un montant T.T.C. de 1 320.00 €
Cette dépense sera imputée sur l'article 615232 « Réseaux » en section de fonctionnement du budget primitif 2017.

VOTE POUR : à l'Unanimité des Membres Présents

Arrivée de Vanessa ARNASSAN

-2- <u>TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE – ECOLE ELEMENTAIRE</u> : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE.

Madame le Maire informe l'Assemblée avoir reçu deux propositions de prix la première émanant de Monsieur Carlos BARROSO Architecte DPLG à 31830 TOURNEFEUILLE qui pour réaliser l'ensemble du suivi des travaux de l'avant-projet définitif, en passant par le suivi pour terminer par la réception des travaux offre ses services à hauteur de 9 % du montant total hors taxes des travaux.
L'EURL PEYRANNE Laurent de 31530 BRETX, Maître d'œuvre, a adressé un contrat de maitrise d'œuvre pour une prestation de services estimée à 8.5 % du montant hors taxes des travaux.
La Commission Travaux a retenu le devis de l'EURL PEYRANNE à condition de se renseigner auprès de la mairie de ST-ORENS – ce Maître d'œuvre a réalisé pour cette collectivité, le suivi technique d'un chantier de 250 m².
Monsieur Robert ARMENIER relate n'avoir eu que des retours très positifs – ce qui conforte le choix de la Commission Travaux.
Madame Céline FRAYARD rajoute que la fourchette appliquée pour le suivi de travaux se situe entre 8 et 10 % - 8.5 % est dans la fourchette basse.

Elle demande au Conseil de se prononcer sur ce choix ;
Le Conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents de suivre l'avis de la Commission Travaux – Autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires auprès du Maître d'œuvre, pour le suivi des travaux de restauration du groupe scolaire.

-3- <u>LANCEMENT DU PROJET DE RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE – ESTIMATION DU COÛT – FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS</u> :

Madame le Maire annonce que le projet de restauration porte sur l'école élémentaire proprement dite et sur le logement de fonction – elle rajoute que les dossiers de demandes de subventions doivent être déposés dans le cadre du contrat de territoire avant le 1er mars s'agissant de l'Avant-Projet Détaillé – le Projet définitif devra ensuite être envoyé au Conseil Départemental avant le 30 juin.

Après plusieurs réunions, la Commission Travaux a jugé opportun de faire chiffrer avec la réfection de la toiture initialement prévue ; désamiantage et couverture, les travaux supplémentaires suivants : désamiantage et réfection de la toiture du logement de fonction – isolation des combles des deux bâtiments, remplacement des menuiseries du logement de fonction – mode de chauffage de l'école élémentaire – Pose de plusieurs portes anti panique extérieure à l'école élémentaire – rénovation de l'installation électrique avec préparation à l'école numérique et remplacement du sol souple.

Elle demande au Conseil d'accepter le lancement de cette opération.
Le Maître d'œuvre retenu a adressé une estimation de prix pour l'ensemble de ces travaux d'un montant total hors taxes de 128 381.59 € pour l'école élémentaire et 43 005.89 € pour le logement de fonction
Ses honoraires calculés sur 8.5 % du montant hors taxes des travaux s'élèveraient à 14 567.94 H.T.

Le Conseil après en avoir délibéré ; accepte à l'unanimité des membres présents de lancer cette opération, les travaux seront entrepris dans le courant de l'été 2017.
Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier – dont les demandes de subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou tout autre aide accordée, tant sur les travaux que sur les honoraires, et du Département au titre du Contrat de Territoire.
Les subventions attendues sont de 30 % du Conseil Départemental et 30 % de l'Etat.

Elle indique avoir contacté Madame Françoise IMBERT députée de notre circonscription afin d'obtenir une aide financière sur la réserve parlementaire. Nous sommes sur une année d'élection, de ce fait les délais ont été raccourcis et toutes les aides ont été attribuées en octobre novembre 2016 pour les projets 2017.

Arrivée de Sophie DUCOUX

-4- PLU : TRANSFERT DE COMPÉTENCE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Madame le Maire donne lecture du projet de délibération sur le refus de transfert de la compétence PLUi reçu de la Communauté de Communes :

Les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,
Vu l'arrêté Préfectoral portant fusion de la Communauté de Communes des Coteaux de Cadours et de la Communauté de Communes Save et Garonne en date du 5 décembre 2016,
Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales :
Vu le PLU de la Commune de Thil,

Considérant que la Communauté de Communes Save Garonne et Coteaux de Cadours issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi.

Considérant l'option de refus possible avant le 27 mars 2017 ;

Elle propose au conseil municipal de refuser le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme ».

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU demande quels sont les avantages et les inconvénients ;
Madame Céline FRAYARD indique qu'avec toutes les procédures de mises en place découlant de la fusion des deux Communautés de Communes, le délai est bien trop court pour réaliser un projet d'urbanisme intercommunal cohérent.
A ce jour nous ne sommes pas en mesures de savoir si la construction d'un projet d'urbanisme intercommunal ne se ferait pas au détriment des communes les plus petites.

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU indique son accord avec l'explication de Madame Céline FRAYARD et ajoute que le PLU doit être géré un maximum de temps par la commune, afin de rester maître de notre destinée. Thil avec 2368 hectares est l'une des trois communes les plus étendues de l'intercommunalité, on pourrait nous obliger à modifier des zones.

Madame le Maire propose de refuser le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » à l'intercommunalité.

VOTE : POUR à L'Unanimité.

-5- LANCEMENT DU PROJET CITY STADE – ESTIMATION DU COÛT – FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Même principe que pour les travaux de restauration du groupe scolaire, la demande de subvention au stade Avant-Projet Détaillé doit parvenir au Conseil Départemental avant le 1er mars 2017.

A ce titre, Madame le Maire informe l'Assemblée avoir reçu dans un tout premier temps une offre technique et budgétaire (avant-projet simplifié)- concernant l'aménagement d'un terrain multisports du Groupe KASO avec un montant hors taxes de 33 550.00 € pour la fourniture et la pose d'un terrain multisports de 25 m x 12 m avec gazon synthétique - une plus-value pour thermolaquage est proposée au choix pour 2 500.00 €.

Elle demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à lancer le projet afin de pouvoir solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire, auprès de la CAF, auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) et au titre du PETR (Pays Tolosan).
Madame Sophie DUCOUX demande quel sera l'emplacement de cette structure –
Madame Cécile DARGASSIES répond que l'emplacement définitif sera étudié notamment avec le conseil municipal des jeunes.
Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU demande auprès de quelle commission ce projet a été travaillé.
Madame Céline FRAYARD indique que ce dernier a été présenté en commission jeunesse et associations.
Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU précise que la Commission travaux n'a pas été concertée pour ce projet.
Madame Céline FRAYARD répond que ce projet sera soumis à la Commission Travaux, il n'est actuellement qu'au stade d'Avant-Projet simplifié.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité des membres présents autorisent Madame le Maire à signer tous les documents indispensables à ce lancement de projet.
Les sommes nécessaires seront inscrites sur le budget primitif communal de 2017.

-6- VENTE DE LA PARCELLE N°174 SECTION AB :

Madame le Maire précise qu'il s'agit de la parcelle située Chemin des Canonges, que Monsieur LOVERA a demandé oralement à acquérir pour pouvoir y faire un parking, et pour laquelle aucune réponse n'a encore été donnée.
La deuxième semaine des vacances de février, cet espace a été travaillé sans accord pour y créer ce parking.
Monsieur Robert ARMENIER en a informé la Gendarmerie de Grenade, et pris des photos.
Madame le Maire fait état d'un arrêté permanent pris le 27 mai 2011 pour interdire le stationnement des véhicules sur cette parcelle non sécurisée en bordure du ravin.
Monsieur François RAYBAUD rappelle la décision prise lors d'un précédent conseil de ne pas vendre la parcelle située dans le ravin à Monsieur LÉZAT, on ne peut vendre une parcelle sans vendre l'autre.
Monsieur Mark MANAC'H propose d'indiquer dans le prochain Informathil que personne n'est en droit de disposer du domaine public comme il l'entend.
Madame le Maire propose de refuser la vente de la parcelle.

VOTE : POUR à l'Unanimité

Informations et questions diverses :

Madame le Maire notifie au Conseil qu'elle va adresser une lettre recommandée à la Communauté de Communes, dans les six mois de son installation, pour refuser le transfert de compétence du pouvoir de police spéciale en matière de circulation et de stationnement, ainsi que du pouvoir de délivrer les autorisations sur la voie publique aux exploitants de taxis.

Madame le Maire signale avoir reçu Madame QUILLAC revenue la solliciter concernant les chats errants du village.
Il s'agit de la gestion des colonies de chats dits libres – Cette personne demande à obtenir de la mairie une aide à la stérilisation mais non à l'extermination des chats sur le village.
30 Millions d'Amis et l'Association BARDOT offrent des bons de stérilisation – Les Chats d'Oc du CASTÉRA capturent, identifient, stérilisent et remettent en liberté les chats errants, qui deviennent des chats dits libres – c'est une Association à but non lucratif qui fonctionne avec des dons financiers.

Madame Céline FRAYARD indique que les travaux réalisés sur le groupe scolaire posent un problème organisationnel dans la mesure où en aout les entreprises sont en vacances. Il faudra étudier la possibilité de replacer les 3 classes du primaire sur d'autres bâtiments – afin de débuter les travaux début juillet – l'aval de l'Inspecteur de l'éducation nationale de notre circonscription a été obtenu.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare la séance levée à 20 heures 28.

Fait à Thil, le 1er mars 2017

Céline FRAYARD, Maire de Thil